

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2024 12			Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	21 066	15 083	5 983	5 863	120	2.04
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	55 532	46 340	9 192	20 818	11 626	55.85
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	20 861	15 262	5 599	12 302	6 702	54.48
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	6 293		6 293	6 021	273	4.53
Total II		103 752	76 685	27 067	45 003	17 936	39.85
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	542 400		542 400	611 185	68 785	11.25
	Autres créances	19 791		19 791	26 377	6 586	24.97
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	330 021		330 021	134 333	195 688	145.67
	Charges constatées d'avance (3)	20 640		20 640	13 494	7 147	52.96
	Total III	912 852		912 852	785 389	127 463	16.23
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		1 016 604	76 685	939 919	830 392	109 527	13.19

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2024 12		Exercice N-1 31/12/2023 12		Ecart N / N-1	
						Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 350 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	350 000		350 000			
	Réserves						
	Réserve légale	12 271		10 396		1 875	18.04
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau	131 542		95 919		35 624	37.14
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	32 537		37 499		4 962	13.23
	Subventions d'investissement Provisions réglementées						
	Total I	526 350		493 813		32 537	6.59
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées						
	Total II						
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges						
	Total III						
DETTES (I)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit						
	Concours bancaires courants						
	Emprunts et dettes financières diverses			1 457		1 457	100.00
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
Comptes de Régularisation	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	92 465		81 120		11 344	13.98
	Dettes fiscales et sociales	317 433		251 999		65 434	25.97
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	3 671		2 002		1 670	83.41
	Produits constatés d'avance (I)						
	Total IV	413 569		336 579		76 990	22.87
	Ecart de conversion passif (V)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	939 919		830 392		109 527	13.19

(I) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	3
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	3
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	3
Permanence ou changement de méthodes	3
Informations générales complémentaires	3
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Produits à recevoir	4
Charges à payer	4
Charges et produits constatés d'avance	4
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Montant des engagements financiers	4

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	542 400
Total	542 400

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 887
Dettes fiscales et sociales	119 413
Autres dettes	2 442
Total	127 742

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	20 640
Total	20 640

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Engagements reçus

AIC PROVENCE

**Société à responsabilité limitée
au capital de 350 000 euros
Siège social : AV J R G GAUTIER DE LA LAUZIÈRE
PARC DU GOLF BAT 16
13080 AIX EN PROVENCE
488 171 521 RCS AIX EN PROVENCE**

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 30 JUIN 2025

L'an 2025,
Le 30 JUIN,
A 16H,

La Société AIC ART IMMOBILIER CONSTRUCTION, Société par actions simplifiée au capital de 800 000 euros, ayant son siège social 455 PROMENADE DES ANGLAIS L'ARENAS 06000 NICE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 434 380 333 R.C.S. Nice, représentée par Dupont Victor en sa qualité de gérant,

Propriétaire de la totalité des 7 000 parts sociales de 50 euros composant le capital social de la Société AIC PROVENCE,

Associée Unique de ladite Société,

En présence de Monsieur VICTOR DUPONT, gérant non associé de la Société,

I- A préalablement exposé ce qui suit :

Monsieur VICTOR DUPONT, gérant non associé a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024 ainsi que le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

II- A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2024 et quitus à la gérance,
- Approbation des charges non déductibles,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,

- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associée Unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice écoulé.

Conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Associée Unique approuve le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 8 260 euros, ainsi que l'impôt correspondant de 2 065 euros.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associée Unique approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2024 s'élevant à 32 537 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	32 537 euros
------------------------	--------------

Affecté à la « Réserve légale » pour 1 627 euros,

Solde	----- 30 910 euros
-------	-----------------------

Affecté en totalité au compte « Autres réserves » pour 30 910 euros,

Après affectation le compte « Autres réserves » s'élève à 162 452 euros,

Après affectation la « Réserve légale » s'élève à 13 898 euros,

Les capitaux propres s'élèvent à 526 350 euros,

TROISIÈME DÉCISION

Conformément à la loi, l'Associée Unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

QUATRIÈME DÉCISION

L'Associée Unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L. 223-19 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

CINQUIÈME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associée Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associée Unique
AIC ART IMMOBILIER CONSTRUCTION
Représenté par Dupont Victor

AIC PROVENCE

**Société à responsabilité limitée
au capital de 350 000 euros
Siège social : AV J R G GAUTIER DE LA LAUZIÈRE
PARC DU GOLF BAT 16
13080 AIX EN PROVENCE
488 171 521 RCS AIX EN PROVENCE**

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 30 JUIN 2025

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associée Unique approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2024 s'élevant à 32 537 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	32 537 euros
Affecté à la « Réserve légale » pour 1 627 euros,	
Solde	----- 30 910 euros

Affecté en totalité au compte « Autres réserves » pour 30 910 euros,

Après affectation le compte « Autres réserves » s'élève à 162 452 euros,

Après affectation la « Réserve légale » s'élève à 13 898 euros,

Les capitaux propres s'élèvent à 526 350 euros,

Certifié conforme
La Gérance